

Circulaire du 24 novembre 2006 concernant la lutte contre le tabagisme / ANNEXE II

RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS UNE DÉMARCHE SANS TABAC

Une plate-forme téléphonique sera mise en place dès le lundi 27 novembre.
Elle répond au numéro : **0825 309 310**.

Dès le 15 décembre sera ouvert un site internet dédié, www.tabac.gouv.fr, où seront téléchargeables des kits d'information pour les entreprises, les administrations et les professionnels de santé ; outre la signalétique, ce kit comprendra le texte du décret, un dépliant d'explication et une affichette de mobilisation.

1. INFORMATIONS SUR LE TABAC

L'INPES, établissement sous tutelle du ministère de la santé en charge de la mise en oeuvre des programmes de prévention, met gracieusement à disposition des entreprises des documents d'information sur le tabac destinés au public : information sur les risques, sur les moyens de s'arrêter, sous la forme de brochures, affichettes, dépliants...

Pour connaître ces documents, il est possible de consulter le **site de l'INPES** : www.inpes.sante.fr

Une documentation est également disponible sur le site www.tabac-info-service.fr

Pour les commander :

- par fax à l'INPES, au 01 49 33 33 90 (en indiquant soigneusement le ou les documents souhaités, les quantités, l'adresse de livraison...);
- par téléphone via Tabac info service : 0825 309 310 (0,15 euro la minute) (de 8 heures à 20 heures, du lundi au samedi, 0,15 euro la minute), www.tabac-info-service.fr.

Il est également possible de s'appuyer sur le réseau des comités régionaux et départementaux d'éducation pour la santé.

Les coordonnées de tous ces comités se trouvent sur le site de la Fédération nationale des comités d'éducation pour la santé (FNES) : www.fnes.info.

2. CONSEILS POUR AIDER L'ENTREPRISE À DEVENIR « SANS TABAC »

Droits des non fumeurs : informations d'ordre juridique :

- téléphone : 01 42 77 06 56, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures ;
- site internet : www.dnf.asso.fr

Office français de prévention du tabagisme : organisation de l'aide à l'arrêt du tabac (choix des intervenants, formation pour des actions en entreprise), accès à l'annuaire national de consultations en tabacologie :

- téléphone : 01 43 25 19 65, du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures ;
- site internet : www.ofp-asso.fr

Ligue nationale contre le cancer : formation, conseils méthodologiques, aide à l'arrêt, possibilité d'obtenir un contact au niveau départemental :

- téléphone : 01 45 00 00 17 ;
- site internet : www.ligue-cancer.asso.net

Comité national contre le tabagisme : informations d'ordre juridique, informations sur le droit français et européen, espace « contacts » :

- téléphone : 01 55 78 85 10, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 h30 ;
- site internet : www.cnct.fr